

EAU AVEC EPURATION

(tarif 65)

TARIF

- | | |
|--|---|
| 1. Prix du m ³ (sans taxe d'épuration)
+ TVA 2.5 % | : fr. 1.90/m ³ |
| 2. Location et entretien du compteur
+ TVA 2.5 % | : fr. 6.00/mois |
| 3. Taxes d'abonnement (concessions)
- immeuble
- appartement(s)
+ TVA 2.5 % | : fr. 13.10/mois
: fr. 9.10/mois/appartement |
| 4. Taxe d'épuration (facturée par les S.I.)
+ TVA 7.7 % | : fr. 0.70/m ³ |

DOMAINE D'APPLICATION

Le présent tarif est appliqué à tous les usagers du réseau d'eau potable raccordés à la conduite principale des S.I.

DETERMINATION DES TAXES

➤ **Abonnements « immeuble », « appartement » :**

Dès qu'un bâtiment est alimenté (compteur installé), une taxe de base dite « immeuble » est facturée, que ce soit un immeuble à 1 ou à plusieurs appartements.

A la taxe « immeuble » vient s'ajouter la taxe « appartement », fonction du nombre d'appartements existants dans l'immeuble. Un studio est assimilé à un appartement. Dans tous les cas, 1 taxe appartement est à percevoir en plus de la taxe « immeuble ».

➤ **Epuration :**

La taxe d'épuration est facturée pour chaque m³ consommé pour les besoins domestiques.

N.B. : si l'immeuble est alimenté (compteur installé) et pas occupé (vide), les taxes « immeubles » et « appartement », ainsi que la location du compteur, courent jusqu'à la demande de dépose du compteur.

Lutry, janvier 2018